qui concerne le cadre juridique applicable à la migration par mer, notamment le
droit de la mer, le droit des droits de l’homme et le droit pénal transnational, en
fournissant une formation ainsi qu’un appui juridique, stratégique et opérationnel
aux fins de la réalisation de programmes.
x L’OIM a créé un programme de formation sur la protection des droits humains des
migrants en mer, intitulé « Protecting the human rights of migrants at sea », à
l’intention de la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord. Ce programme
élaboré avec soin doit permettre de renforcer les compétences techniques des
fonctionnaires gouvernementaux, des gardes-côtes, du personnel des Nations Unies
et des autres partenaires concernés. Il vise à améliorer le déroulement des
interceptions maritimes et des opérations de recherche et de sauvetage en mer, en
mettant l’accent sur des approches soucieuses de la protection et tenant compte de
la vulnérabilité. La formation fournit un vaste aperçu des instruments
internationaux et de leur application dans les interventions quotidiennes de
recherche et de sauvetage. En outre, elle renforce la capacité des principaux
acteurs, notamment des prestataires de santé, à agir efficacement en intégrant des
considérations de santé dans les opérations de recherche et de sauvetage.